

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 18

Séance du : 18 juin 2025

Objet : CAV – Approbation du PADD dans le cadre de la révision du PLUi

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 23 juin 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT – M. Robin LHENRY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Christelle ROY) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) – Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2013 prescrivant la mise en révision des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CAV et Plan d'Occupation des Sols de Charmoille),

Vu les articles L151-5 et L153-12 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal prend connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en révision et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Un débat s'instaure sur les orientations générales du PADD soit 4 grands axes de développement :

1. Intégrer au cœur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié, garantes de la qualité du cadre de vie
2. Amplifier la vitalité économique du territoire,
3. Garantir un développement urbain équilibré et un habitat de qualité
4. Inscrire les déplacements et les équipements au cœur du projet de développement durable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la révision du PLUi, telles que présentées et débattues.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

